



# 10 QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE RDPRM

REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS

## 08. Quelles sont les heures de consultation?

### PAR INTERNET :

Du lundi au dimanche, de 7 h 30 à 23 h

### PAR TÉLÉPHONE :

Du lundi au vendredi, de 8 h 30\* à 16 h 30

\*Le mercredi à partir de 10 h.

### EN PERSONNE AU COMPTOIR :

Du lundi au vendredi, de 8 h 30\* à 16 h

\*Le mercredi à partir de 10 h.

## LES FRAIS EXIGÉS

## 09. Quels sont les frais d'inscription et de consultation?

Pour l'inscription d'un droit, les tarifs varient notamment selon la durée de la publication.

Pour la consultation du registre, le tarif varie selon le mode de consultation (Internet ou téléphone) et le critère de recherche (NIV, organisme ou personne physique).

Une grille détaillée des tarifs de consultation du registre ou d'inscription d'un droit est publiée sur le site du RDPRM au [www.rdprm.gouv.qc.ca](http://www.rdprm.gouv.qc.ca).

## 10. Quels sont les modes de paiement acceptés?

Le paiement se fait uniquement par carte de crédit (Visa, MasterCard ou American Express) lors d'une consultation par Internet, par téléphone et lors de l'inscription d'un droit électronique.

Lors d'une inscription ou d'une consultation au comptoir, l'argent comptant, les cartes de crédit, les cartes de débit et les chèques sont acceptés.

Pour une inscription par la poste, seuls les chèques et les cartes de crédit sont acceptés.

Nous joindre :

**SITE WEB :** [www.rdprm.gouv.qc.ca](http://www.rdprm.gouv.qc.ca)

**TÉLÉPHONE :**

Québec et les environs : **418 643-5140, option 2**

Sans frais : **1 866 536-5140, option 2**

**COURRIER OU COMPTOIR :**

Direction générale des registres et de la certification  
276, rue Saint-Jacques, bureau 301  
Montréal (Québec) H2Y 1N3  
Télécopieur : 514 864-4867

**COURRIEL :** [services@rdprm.gouv.qc.ca](mailto:services@rdprm.gouv.qc.ca)

Le contenu de ce document est uniquement informatif et n'a pas de valeur légale.  
Note : La forme masculine utilisée dans ce texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.  
Réalisé par le ministère de la Justice.  
♻️ Ce papier contient des fibres recyclées



AU QUÉBEC  
LA JUSTICE  
EST À VOTRE  
SERVICE

COM-013F(2025-07)



## QUELQUES MOTS SUR LE RDPRM

Vous souhaitez acheter un véhicule et savoir s'il est libre de dettes? Vous avez été nommé liquidateur d'une succession? Vous désirez connaître le régime matrimonial d'une personne? Pour ces raisons et bien plus, vous avez avantage à connaître et à consulter le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM).

### 01. Qu'est-ce que le RDPRM?

Le RDPRM est un registre gouvernemental informatisé qui permet de rendre publics des droits relatifs à certains biens meubles ou à des personnes. Un droit inscrit au RDPRM est réputé connu de tous. Si une personne ne consulte pas le registre et qu'un problème survient, une saisie par exemple, elle ne pourra pas se défendre en déclarant qu'elle ne savait pas qu'un droit était inscrit au registre.

### 02. Quels droits sont inscrits au RDPRM?

Les droits inscrits au RDPRM portant sur un bien meuble sont, par exemple, des hypothèques, des réserves de propriété (vente à tempérament), des droits résultant d'un bail à long terme portant sur un véhicule routier (automobile, motocyclette, motoneige), un bien d'entreprise (équipement, outil, stocks, créances) ou certains autres biens tels qu'un bateau, un tracteur, une motomarine, un véhicule récréatif, une maison mobile, un véhicule tout terrain ou certains biens précieux (œuvre d'art, bijou) ou un instrument financier (action, obligation d'épargne).

Les principaux droits inscrits au RDPRM portant sur une personne sont notamment les avis de contrat de mariage, d'union civile ou de jugement en divorce et les droits relatifs à la liquidation d'une succession.

## L'INSCRIPTION DES DROITS

### 03. Pourquoi inscrire un droit au RDPRM?

La publication au RDPRM permet de protéger un droit au moyen de son inscription au registre, par exemple lors du financement de certains biens meubles ou du règlement d'une succession.

### 04. Qui inscrit des droits au RDPRM?

De façon générale, ceux qui détiennent des droits, comme les institutions financières et les liquidateurs de succession ou les professionnels qui les représentent (avocats, notaires).

### 05. Comment se font les demandes d'inscription au RDPRM?

Elles se font sur des formulaires Web ou imprimés, fournis gratuitement par l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers. Une fois remplis selon les indications, les formulaires doivent être transmis électroniquement, en personne ou par courrier. L'Officier inscrit le droit au registre après avoir vérifié que tous les éléments requis sont présents et que les frais de publication sont payés.

## LA CONSULTATION DU RDPRM

### 06. Pourquoi consulter le RDPRM?

La consultation permet, entre autres, de vérifier si un bien meuble est libre de dettes (par exemple



lors de l'achat d'une automobile) ou de savoir qui est le liquidateur d'une succession.

Les contrats ou les jugements à l'origine des droits inscrits ne sont pas transmis au RDPRM. Seuls les avis qui font état de leur existence sont publiés. Pour consulter ces contrats ou ces jugements, il faut communiquer avec les personnes ou les institutions concernées (signataires, notaires, entreprises, institutions financières, greffe du tribunal).

### 07. Comment consulter le RDPRM?

Les consultations se font par Internet, par téléphone ou par l'obtention d'un document officiel appelé état certifié.

Pour un véhicule routier, la consultation se fait à partir :

- du NIV (numéro d'identification de 17 caractères apparaissant généralement sur le certificat d'immatriculation ou sur le tableau de bord du véhicule)

et

- du nom du propriétaire (date de naissance requise, s'il s'agit d'une personne physique).

Toute autre consultation du registre se fait seulement à partir du nom d'une personne physique ou d'un organisme, notamment pour les successions, les inscriptions de nature matrimoniale et pour les biens autres que des véhicules routiers (bateau, tracteur, véhicule motorisé, maison mobile, motomarine, équipements, stocks).